

RFQ-LCY-19-0006

Under Contract # OAA-I-14-00049/720521

Date d'émission : 22 Novembre 2019

Activité : Achat de Diesel

Modification # 1

Modification date : 2 Décembre 2019

L'Objet de la modification #1 au RFQ-LCY-19-0006 relatif à Achat de Diesel est la suivante :

1. Répondre aux questions posées par les offrants potentiels pour cette demande de devis ;
2. Modifier l'annexe A pour augmenter la quantité de gallons de Diesel à acquérir ;
3. Modifier l'article 9 du RFQ ;
4. Modifier l'annexe B des termes de référence.

**A- Répondre aux questions posées par les offrants potentiel à cet appel d'offre.**

Q : Voulez-vous que 5000 soient livrés une fois sur chaque commande, ou vous voulez que ce soit livré sur une base hebdomadaire ?

R : Ce sera une livraison progressive sur une base hebdomadaire. Les quantités à livrer par semaine sont bien spécifiées dans l'annexe B Des Termes de référence.

**B- Modifier l'annexe A pour augmenter la quantité des gallons de Diesel à acquérir**

- La quantité dans le tableau de l'annexe A est augmentée de 9,000.00 gallons. Elle est passée de 5,000.00 gal a 14,000.00 gal de Diesel.

**C- Modifier l'article 9 du RFQ**

- L'article 9 du RFQ est modifié comme suit :

9-Instructions générales aux soumissionnaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les offres en retard seront rejetées, sauf circonstances exceptionnelles à la discrétion de DAI.</li><li>• Les soumissionnaires doivent soumettre des devis par écrit. Les citations verbales ne seront pas acceptées.</li><li>• Les soumissionnaires doivent signer et dater leur offre, y compris la période de validité</li><li>• La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) doit être incluse sur une ligne séparée.</li><li>• Ces services sont éligibles à l'exonération de TVA en vertu du contrat principal DAI.</li></ul>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les soumissionnaires peuvent soumettre leur proposition/ devis en total et en partie a la quantité sollicitée.</li></ul>
--	--

**D- Modifier l'annexe B des termes de référence.**

- L'annexe B des termes de référence se lit maintenant comme suit :

**La livraison et le pompage du carburant doivent être conformes aux exigences suivantes :**

- ✓ Service de crédit mensuel après collecte basé sur un système sécurisé proposé par le fournisseur. Le fournisseur est censé proposer un système moderne, sécurisé et transparent permettant la validation de la quantité de carburant collecté afin de réduire et d'éliminer les risques de vol, de fraude ou de perte de carburant ;
- ✓ Présentation de facture sur une base mensuelle et des formulaires scellés aux fins de paiement ;
- ✓ Capacité de livrer de carburant diesel sur les sites de :
  - **Charpentier, CTE des Cayes** soient 620 gallons par semaine jusqu'à totaliser 5,000.00 gallons ;
  - **Balan, Route SOS, Cap-Haitien** soient 450 gallons chaque cinq (5) jours jusqu'à totaliser 9,000.00 gallons ;
- ✓ Acceptation du paiement électronique (virement bancaire) ou par chèque dans les 15 jours suivant l'établissement du rapport et de la facture, indiquant les quantités réelles de carburant collectées ou livrées.
- ✓ Toutes les quantités de carburant doivent être vérifiables, conformément au système proposé par le vendeur.

Tous les autres contenus du RFQ référencé ci-dessus non spécifiés dans cette modification restent inchangés.

Link du RFQ : <https://www.jobpaw.com/pont/entreprises.php?ido=2034>

Fin de la modification #1.